

Ap2E

Agir pour une
Economie
Equitable

La Lettre du
Guide de
l'Economie
Equitable

INVITATION ouverte à tous

RENCONTRE ECHANGE 16 Avril 2015 - 18h00 à 21h00

Coconstruire, sous forme de démocratie participative, avec les principes d'Ap2E, des "outils" qui sont ensuite mis à la disposition de tous ceux qui ont l'envie d'agir en créant et animant sur leur territoire

DES COMITES EMPLOI d'initiatives-citoyennes.org (rencontre 4)

Plus jamais AUCUNE FERMETURE d'ENTREPRISE SAINTE FAUTE de repreneur

Comités

d'initiatives-citoyennes.org Pourquoi ? Quand ? Comment ?

Les promesses des élus ne sont pas toujours suivies d'effets. Ne restons ni indifférents, ni passifs, ni résignés. Faisons vivre une démocratie participative : activons des **comités d'initiatives-citoyennes.org** dans nos territoires pour nous emparer des questions politiques, économiques, sociales, environnementales.

Découvrez et Commentez
les chiffres de votre
région et département

Investissement en local
des dépôts bancaires
locaux

L'indicateur financier citoyen
pour maintenir et créer des emplois

Qui va se résoudre à la fermeture
d'entreprises saines faute de repreneurs ?

***de 500.000 (Communiqué Carole Delga) à 1 000 000 (commission économique du Sénat), en 5 ans de chômeurs concernés ***

Pour le savoir nous suggérons la création
dans les territoires de COMITES
EMPLOI "initiatives-citoyennes.org"

Mission parlementaire sur le droit
d'information préalable des salariés (DIP)

Fanny DOMBRE-COSTE remettra ses conclusions le 18 mars à 10h00. Une mission conduite avec la plus grande discrétion... Restons très vigilant à sa parution [lire plus](#) et [télécharger la lettre de mission](#)

Contact

www.initiatives-citoyennes.org/

ap2e@orange.fr

Sylvie Mayer

06 81 74 10 13

Jean Pierre Caldier

06 85 71 79 40



La Lettre du Guide de l'économie équitable

Contact ap2e@orange.fr <http://www.ap2e.info/>

01/01/2015 / lectorat 130.000 - Diffusez sans modération à vos proches, amis, réseaux

Cette rencontre fait suite à celles qui ont élaboré le projet de proposition de loi « un droit de préemption/préférence des salariés en cas de cession de leur entreprise »

Droit promis par tous les candidats à la présidentielle, et aux réunions du 27 11 2014 - 29 01 et 05 03 2015

Cette réunion d'« élaboration et partage » aura lieu
16 avril 2015 à 17h40 à l'Assemblée Nationale
(5eme bureau) 126 rue de l'université 75007 Paris

L'accès à l'assemblée nationale est réglementé
une liste des participants avec date et lieu de naissance
doit être déposée avant le 12/04/2015

[Merci d'une inscription en ligne](#)

Ne pas oublier de vous munir d'une pièce d'identité obligatoire à l'entrée et de prévoir 20 minutes pour les formalités et l'accès à la salle

En savoir plus <http://www.ap2e.info/> ou ap2e@orange.fr

Proposition d'ordre du jour et de méthodologie

- ✓ 18H00 Accueil, nos règles pour un travail commun efficace, Compte rendu de la réunion du 05/03/2015
- ✓ 18H30 Poursuite et si possible fin de la Coconstruction du Guide pratique Comité Emploi Initiatives-citoyennes.org
Une ébauche prenant en compte les suggestions du 05 03 2015 sera mise en ligne et envoyée aux inscrits à partir du 25 mars
- Avis des participants et propositions sur les quatre chapitres :
Actions - Cibles - Outils - Principe de soutien des comités d'initiatives-citoyennes.org par des organisations
(Pour fluidifier la prise de parole : 2 minutes par intervention en respectant un des principes de base d'Ap2E : Toute critique sera jumelée avec une proposition).
- ✓ 20h30 Elaboration du calendrier des rencontres suivantes et actions pour élargir les points de vue et compétences.

La rencontre sera animée par Sylvie Mayer ancienne députée au Parlement européen et Jean Pierre Caldier co-animateurs d'Ap2E - Agir pour une économie équitable.

Dans l'attente de notre rencontre, cordialement
Jean Pierre Caldier - Sylvie Mayer



Concrètement :

- ✓ Chacun participe, sans engager ni représenter une organisation, apporte au groupe son vécu et son expertise. Le groupe co-construit et élabore un projet.
- ✓ Chacun peut alors reprendre tout ou partie du projet, tel quel ou modifié dans le cadre de ses engagements et activités